

DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 04 FEVRIER 2013

Monsieur le Président ,

vous avez porté en point d'information à l'ordre du jour de ce CTL « La démarche Stratégique » et comme vous l'indiquez « sans aucun support »,

Pour Force Ouvrière , nous considérons qu'il s'agit d'un point important,

Et nous constatons que vous avez relégué cette information en 5^{ème} et dernier point en fin de réunion du CTL

Vous écrivez sur le site ULYSSE 85 :

« La démarche stratégique à la DGFIP s'inscrit dans le cadre de la lettre de mission adressée par les ministres au directeur général. Cette démarche permettra à notre administration d'inscrire ses missions et son action dans une perspective de moyen terme. Comme l'a souhaité le directeur général, cette démarche est organisée sur la base de quelques principes simples - économie de moyens, association étroite du réseau, rigueur dans la méthode. Il est essentiel de définir les orientations de la DGFIP pour les prochaines années, ambitieuses dans le cadre de ses missions, claires pour l'ensemble de ses personnels, innovantes pour ses métiers.

Le projet stratégique sera formalisé sous forme d'un document que le directeur général adressera aux ministres à la fin du mois de mars 2013.

Son processus d'élaboration s'appuie sur l'association la plus large de l'ensemble des personnels qui composent la DGFIP.

Après une première séquence, qui s'est achevée en décembre, au cours de laquelle les responsables territoriaux et leurs équipes ont été plus particulièrement sollicités sur l'organisation et les structures, les méthodes de travail et les métiers, le directeur général a souhaité que la deuxième phase soit consacrée à la consultation des cadres et des agents.

Il est en effet tout à fait important que la démarche stratégique dispose d'une bonne connaissance de vos principales attentes et de votre ressenti sur l'avenir de notre vie au travail. »

il est pour le moins étonnant qu'aucun support ne soit joint dans les documents préparatoires à ce CTL d'autant plus et comme vous l'indiquez « *une première séquence s'est achevée en décembre, au cours de laquelle les responsables territoriaux et leurs équipes ont été plus particulièrement sollicités sur l'organisation et les structures, les méthodes de travail et les métiers,* »

Il s'agit donc « démarche que vous qualifiez de « stratégique »

Mais de quelle stratégie s'agit-il ?

Ainsi que vous l'expliquez, M BEZARD répond donc à la demande du Ministre des finances Publiques et du Premier Ministre dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique, la MAP appelée antérieurement RGPP.

Les ministres demandent que soit hiérarchisées les priorités dans les missions en identifiant les marges d'efficacité et d'efficience ; Il s'agit de rénover les services publics dans le respect du redressement des comptes publics.

Dans le respect de la lettre du 1^{er} ministre voici ce que le Préfet de la Vendée explique lors d'une entrevue en fin d'année dernière:

« il n'est plus possible de considérer les gains de productivité comme variable d'ajustement suite aux suppressions d'emplois, la variable d'ajustement est aujourd'hui la suppressions de missions et je demande à mes chefs de services de dire quelles sont les missions qu'il est possible de ne plus faire aujourd'hui. »

Nous allons être plus précis que vous Monsieur le Directeur , cette démarche stratégique s'inscrit dans le carcan de la rigueur budgétaire et vise liquider et externaliser des missions ,regrouper et supprimer les services par les restructurations , fermer les trésoreries, et poursuivre la spirale infernale de suppressions des emplois .

C'est ce que vous traduisez dans votre jargon pour nous enfumer par « *définir les orientations de la DGFIP pour les prochaines années, ambitieuses dans le cadre de ses missions, claires pour l'ensemble de ses personnels, innovantes pour ses métiers.* »

Quand à la méthode pour mettre en œuvre cette déstructuration et liquidation des services et du réseau, permettez nous monsieur le Directeur de vous dire qu'elle est éculée mais tout aussi scandaleuse.

Vous demandez sous prétexte de consultation, que soient associés les agents et les chefs de service à une démarche dont la synthèse est déjà faite avant que les consultations ne commencent.

Il s'agit de lire les premières remontés dans plusieurs départements des « supports de restitution des travaux » et des premières propositions pour s'apercevoir qu'ils correspondent aux orientations déjà arrêtées par la Direction Générale et répondent au nouveau projet de régionalisation prévu appelé acte 3 de la décentralisation,

- *« Transférer le recouvrement de l'impôt vers d'autres structures*
- *Concentrer le recouvrement de l'impôt dans les SIP*
- *Abonder des cellules recouvrement dans les SIP par transfert d'emplois*
- *Redéfinir le maillage territorial des trésoreries*
- *Recentrer des trésoreries sur les missions de gestion des collectivités locales*

- *Mutualiser à un niveau supra départemental certaines missions.*

Des travaux réalisés au niveau de chaque département reposent sur un faible nombre de sachants ou sont redondants. Une mutualisation au niveau régional serait gage d'une meilleure efficacité, d'une meilleure cohérence sans que la qualité des travaux n'en soit altérée

Quatre exemples :

- *les recrutements sans concours (handicapés, Pactes) ;*
- *la gestion des bénéficiaires agricoles forfaitaires ;*
- *Les actions de communication ;*
- *l'animation technique des géomètres*

- *Mise en oeuvre de synergies inexploitées.*
- *Redimensionner le réseau des services de publicité foncière (SPF)*
- *Constitution de pôles départementaux en charge de la fiscalité patrimoniale ;*
- *Fusion des pôles d'enregistrement et des services de publicité foncière ;*
- *Contrôle de la redevance audiovisuelle des professionnelles par les services actuellement en charge du contrôle fiscal des professionnels ;*
- *Rapprochement des missions départementales d'audit et de maîtrise des risques par le biais d'un pilotage unifié.*
- *Rendre plus cohérente et plus efficiente l'organisation du contrôle fiscal externe*
Le pilotage unifié de la mission de contrôle fiscal externe de toutes les petites et moyennes entreprises est jugé comme source d'une meilleure efficacité. »

Le gouvernement vient de lancer l'acte III de la décentralisation dans l'ensemble des administrations.

La « démarche stratégique » à la DGFIP s'intègre dans ces mesures.

Le Directeur Général est l'exécutant de la Modernisation de l'Action Publique. La DGFIP est dans l'œil du cyclone, notamment pour ce qui concerne le secteur public local.

Il est prévu que les régions obtiennent une certaine autonomie fiscale qui entraînera de facto des transferts de postes vers les collectivités territoriales. Les transferts de missions ne seront pas les mêmes d'une région à l'autre (transferts à géométrie variable). Le réseau est donc menacé à la DGFIP,

Les SIE sont également nommément désignés dans les documents de synthèse. Des pôles départementaux, supra départementaux ou nationaux seront institués.

Le projet de rattachement du contrôle fiscal aux DIRCOFI est annoncé.

La MAP, la démarche stratégique, c'est la poursuite de la RGPP en pire ! !

Les Ministres, le DG, cherchent, vous même monsieur le Directeur cherchez, au prétexte de consultation, de concertation simplement à mobiliser l'ensemble des agents et des chefs de services ; mais le seul objectif est de réduire les coûts, et donc le service public, des réduire les services et le réseau au détriment des missions et des agents dont les revendications ne sont pas prises en compte !

FORCE OUVRIERE revendique :

- L'arrêt des réorganisations, redéploiement et restructurations des services et du réseau comptable : non à la réduction des missions, à l'interministérialité, à la régionalisation (acte 3 de décentralisation) NON à la fermeture des trésoreries.
- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois
- La restitution des emplois supprimés, seule garantie pour l'amélioration des conditions de travail, de la vie des agents dans les services et de l'exercice de toutes les missions
- Le maintien du Statut Général de la Fonction Publique et des statuts particuliers.